

CONVOCATION

ACHIVES BDD-1009-01

À TOUTES LES DÉLÉGUÉES
À TOUS LES DÉLÉGUÉS
DE L'APL

AVIS DE CONVOCATION
BUREAU DES DÉLÉGUÉS
Séance ordinaire

Par la présente, vous êtes convoquées et convoqués à une séance ordinaire du BUREAU DES DÉLÉGUÉS qui se tiendra :



LE MERCREDI, 21 JANVIER 2026

➡ 18 h 30 ⬅

Accueil à compter de 18 h 00

RENCONTRE VIRTUELLE

Participer à la réunion Zoom -

<https://us06web.zoom.us/j/3427431650?omn=84127098455>

En arrivant dans la rencontre, les participants seront automatiquement dirigés vers une salle d'attente. À compter de 17h30, des membres du conseil exécutif permettront aux personnes autorisées d'accéder à la salle de rencontre.

*[Guide de la personne participante - ZOOM](#)

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Ratification du procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2025;
3. Présentation des nouveaux membres;
4. Santé et sécurité au travail;
5. PL 94;
6. Journée internationale des droits des femmes;
7. Informations;
8. Questions diverses;
9. Nouvelles de mon milieu

Guy Poissant, 1^{er} vice-président
L'Association des professeurs de Lignery (CSQ)
36, boul. Taschereau – CP 36
La Prairie QC J5R 3Y1
Tél : 450-659-5491 ou 438-320-5491
Courriel : z27_lignery@aplcsq.net
SiteWeb : www.lignery.ca

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS DE L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ), LE MERCREDI 21 JANVIER 2026 À 18 HEURES 30 MIN EN VISIOCONFÉRENCE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR GUY POISSANT.

- ORDRE DU JOUR -

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Ratification du procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2025;
3. Présentation des nouveaux membres;
4. Santé et sécurité au travail;
5. PL 94;
6. Journée internationale des droits des femmes;
7. Informations;
8. Questions diverses...
9. Nouvelles de mon milieu;

PRÉSENCES :

(ARCHIVES BDD-1010-05)

Provost, Martine, présidente
Poissant, Guy, 1^{er} vice-président
D'Amour, Kim, 2^e vice-présidente
Renaud, Hélène, 3^e vice-présidente
Côté, Valérie, 4^e vice-présidente
Lapierre, Isabelle, 5^e vice-présidente
Hébert, Sophie, secrétaire générale
Amyot, Stéphanie
Arcand, Annie
Auger, Catherine
Bélanger, Sylvie
Bernier, Vanessa
Bilocq, Mélanie
Boissy, Sophie
Boudreau, Denis
Boudreau, Florence
Bourdeau, Mélissa
Bourdon, Véronique
Boursier, Annie-Claude
Boutet, Christine
Boyer, Estelle
Boyer, Olivier
Breen, Richard
Brunet, Karine
Brunette, Stéphanie
Carrière, Geneviève
Carrière-Hutton, Jessica

Chamberland, Martine
Charest, Caroline
Choquette, Anic
Cloutier, Amélie
Cousineau, Léa
Couture, Michelle
Crête, Roxanne
Cyr, Rosalie
Delisle, Dominique
Dénier, Caroline
Deschamps, Sylvie
Deschênes, Alex
Dixon, Anik
Dontigny, Jessica
Dupré, Patrick
Duval, Christina
Enciso, Béatriz
Fontaine, Shirley
Gagné-Dupuis, Karine
Gervais, Jean-Simon
Gionet, Marianne
Girard, Marie-Josée
Goulet, Michèle
Grenier, Caroline
Grondin, Chantal
Hamel, Marie-Hélène
Héon, Stéphanie

Jaffelin, Sophie
Jomphe, Karelle
Julien, Véronique
Lagarde, Brigitte
Lalonde, Camille
Landry, Daniel
Lapierre, Véronik
Laprade-Chartier, Carolane
Lauzon, Andréanne
Leclerc, Annie
Leduc, Karine
Leduc, Marilène
Lefebvre, Hélène
Lefebvre, Véronique
Lemire, Julie
Lessard-Lachance, Cédric
Létourneau, Julie
Lévesque, France
Mailhot, Sophie
Marleau, Patrick
Meunier, Marc-Étienne
Michel, Amélie
Miville, Diane

Pelletier, Myriam
Poissant, Josianne
Quesnel, Caroline
Reid, Philippe
Reimnitz, Manon
Robillard, Joanie
Ross, Sylvie
Roy, Sébastien
Savoie, Jérôme
Serré, Olivier
Simoneau, Maude
Soucy, Éric
St-Pierre, Annie
St-Pierre, Josianne
Tétreault, Marie-Paul
Trédemy, Karine
Tremblay, Mélanie
Trudel, Charles
Trudel-Crête, Karine
Venne, Jean-Marc

0. NOMINATION D'UNE PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

21-01-BDD-25-26-1656

Il est proposé par Guy Poissant, appuyé par Sylvie Deschamps, que Valérie Côté, 4^e vice-présidente, occupe la présidence d'assemblée.

On procède au vote sur la proposition.

Adoptée à l'unanimité.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Valérie Côté, présente l'ordre du jour.

21-01-BDD-25-26-1657

Il est proposé par Karine Leduc, appuyée par Karine Brunet, que l'ordre du jour soit accepté.

On procède au vote sur la proposition.

Adoptée à l'unanimité.

2. RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 DÉCEMBRE 2025

21-01-BDD-25-26-1658

Il est proposé par Sylvie Deschamps, appuyée par Julie Lemire, que le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2025 soit accepté.

On procède au vote sur la proposition.

Adoptée à l'unanimité.

3. PRÉSENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Sophie Hébert, secrétaire générale, explique, selon le *Code du travail* et les *Constitutions et Règlements APL*, les procédures d'adhésion des nouveaux membres à L'Association des professeurs de Lignery (CSQ). Elle présente les récentes adhésions reçues.

NOUVEAUX MEMBRES

Goulet, Valérie

4. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Sophie Hébert informe les personnes déléguées des risques associés à certains comportements en contexte scolaire, particulièrement en lien avec les nouvelles dispositions du projet de loi 47, *Loi visant à renforcer les mécanismes d'encadrement et les obligations relatives à la sécurité dans les établissements scolaires*.

Elle recommande aux personnes enseignantes de ne plus effectuer d'interventions physiques directes avec les élèves, sauf en situation d'urgence où la sécurité immédiate est compromise. Elle insiste sur l'importance d'intervenir avec prudence, en évitant tout geste pouvant être interprété comme une prise en charge physique.

Elle souligne également que, lorsque la situation comporte un risque élevé, il est essentiel de transférer la responsabilité à d'autres corps d'emploi (direction, TES, professionnels, personnel de soutien ou sécurité), conformément aux directives du Centre de services scolaire et aux obligations légales renforcées par le PL 47.

Des échanges ont lieu et on répond aux questions.

5. PL 94

Kim D'Amour, 2e vice-présidente, présente les dispositions du Projet de loi 94, *Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives*. Elle aborde notamment les aspects suivants :

➤ **Contexte général**

- Le projet de loi apporte des changements majeurs au réseau scolaire, justifiés par certains événements survenus dans des écoles.
- Il vise à renforcer les valeurs démocratiques et québécoises, notamment l'égalité entre les femmes et les hommes, la neutralité religieuse de l'État et la qualité du français.

➤ **Liberté pédagogique**

- Les droits de l'enseignant sont maintenus (gestion de la classe, choix des modalités pédagogiques et des outils d'évaluation).
- Toutefois, ces pratiques sont dorénavant plus encadrées : elles doivent respecter le projet éducatif, les régimes pédagogiques, les programmes ministériels, les domaines généraux de formation et les valeurs québécoises, dont l'égalité et la laïcité.

➤ **Devoirs des enseignants**

- Ajout d'obligations liées au respect des valeurs démocratiques et québécoises.
- Obligation de se conformer à l'ensemble des cadres éducatifs et pédagogiques en vigueur.

➤ **Formation continue obligatoire**

- Obligation maintenue de 30 heures par période de deux ans.
- Possibilité de sanctions (refus, suspension ou révocation de l'autorisation d'enseigner) en cas de non-respect, selon des règlements à venir.

➤ **Évaluation professionnelle**

- Chaque enseignant doit être évalué au minimum une fois tous les deux ans.
- L'évaluation porte sur les compétences professionnelles, la contribution au projet pédagogique et le développement professionnel.

➤ **Usage du français**

- Le personnel d'un centre de services francophone doit utiliser exclusivement le français dans ses communications professionnelles avec les élèves et les collègues, sauf exception liées à la réussite, à la sécurité ou à la santé.
- L'utilisation d'une langue autochtone demeure permise.

➤ **Règles de conduite**

- Les règles de conduite et mesures de sécurité sont désormais adoptées (et non plus approuvées) par le centre de services scolaire.
- Elles doivent inclure l'exigence d'un comportement exempt de violence et de discrimination, un code vestimentaire (incluant l'obligation du visage découvert) et une définition du rôle des parents.

➤ **Obligation de fréquentation scolaire**

- Aucun accommodement n'est permis concernant l'obligation de fréquentation scolaire, sauf dans les situations explicitement prévues par la loi (santé, activités scolaires reconnues, cas de force majeure, motifs judiciaires, etc.).

➤ **Obligation du visage découvert**

- Toute personne interagissant avec les élèves doit avoir le visage découvert : élèves, parents en contexte d'enseignement à domicile, chauffeurs, intervenants réguliers ou occasionnels.
- Aucun accommodement n'est possible.

➤ **Port de signes religieux**

- Interdiction pour la plupart des personnes travaillant ou intervenant dans le réseau scolaire public.
- Certaines personnes bénéficient d'un droit acquis selon leur date d'embauche.
- Aucun accommodement n'est permis.

➤ **Pratiques religieuses dans les établissements**

- Interdiction totale d'utiliser un lieu scolaire pour toute forme de prière ou de pratique religieuse.
- Aucune dérogation n'est possible.

➤ **Gouvernance et éthique**

- Renforcement des codes d'éthique pour le personnel et les membres des instances décisionnelles.
- Accroissement des pouvoirs du ministre en matière d'enquêtes, de sanctions et d'interventions en cas de non-conformité.

Des échanges ont lieu et plusieurs questions sont posées.

- Une personne déléguée demande si une formation imposée par l'employeur est comptabilisée dans les 30 heures de formation continue obligatoires. Kim D'Amour précise que ces heures sont effectivement incluses.
- Une autre personne s'informe à propos des absences liées aux voyages ou aux activités personnelles.
- Une question est également soulevée concernant le retrait éventuel des croix dans les écoles.

6. JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Valérie Côté, 4e vice-présidente, annonce le lancement de la vente d'épinglettes visant à souligner la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars, sous le thème « *Génération Deboutte !* ». Elle invite les personnes déléguées à transmettre l'information dans leurs milieux respectifs.

Elle précise les dates importantes :

- 10 février : date limite pour faire connaître le nombre d'épinglettes vendues ;
- 11 février : date limite pour acheminer l'argent à L'APL ;
- Semaine du 13 février : envoi des épinglettes commandées et payées via le courrier APL.

Elle rappelle que L'APL remet une partie des sommes amassées à *La rue des Femmes*, un organisme d'aide aux femmes en situation d'itinérance et qu'un don supplémentaire est effectué par L'APL pour chaque épinglette vendue.

Elle en profite pour présenter les membres du comité d'action féministe et invite les personnes motivées à utiliser la signature à l'effigie de la Journée internationale des droits des femmes.

7. INFORMATIONS

a) Suivi préscolaire

Martine Provost, présidente, annonce qu'une rencontre a eu lieu avec le Centre de services scolaire afin de présenter en détails les résultats de la consultation menée auprès des membres œuvrant au préscolaire. Elle précise que cette rencontre fait suite à la lettre transmise au CSSDGS en octobre sur le sujet et que les échanges ont notamment porté sur différents encadrements et que L'APL a rappelé que certaines conditions ou pratiques ne sont pas toujours optimales ou conformes, notamment en ce qui concerne :

- L'entrée progressive;
- L'organisation de l'horaire;
- Et d'autres aspects influençant le fonctionnement quotidien.

Elle invite les personnes déléguées au secteur primaire à informer les enseignantes et les enseignants de l'éducation préscolaire que L'APL souhaite être avisée autant des situations problématiques que des bonnes nouvelles observées dans les milieux.

b) Consultation Colloque FSE

Martine Provost indique que la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) souhaite donner la parole au personnel enseignant sur trois enjeux professionnels et pédagogiques actuels :

- Enseigner à l'ère de l'intelligence artificielle;
- Repenser la formation initiale et l'insertion professionnelle;
- Exercer son leadership professionnel.

Elle invite les personnes enseignantes à participer à cette grande consultation d'ici le 30 janvier 2025.

Elle rappelle que les résultats seront présentés lors du colloque de la FSE-CSQ « *Maîtres de notre profession!* » qui se tiendra les 30 avril et 1^{er} mai 2026 et que les conclusions de cette démarche inspireront les interventions et les positions de la Fédération des syndicats de l'enseignement (CSQ), notamment auprès du ministère de l'Éducation et dans les médias.

c) Affectation 2026-2027

Martine Provost fait le tour des étapes et des moments clés à venir concernant la procédure d'affectation.

Elle demande aux personnes déléguées d'inviter les membres ayant des questions de communiquer avec l'équipe de L'APL.

Elle présente également les différents communiqués que le personnel enseignant recevra dans les établissements prochainement.

d) Calendriers scolaires

Martine Provost annonce que les calendriers scolaires 2026-2027 sont maintenant disponibles pour tous les secteurs à la suite de leurs adoptions par le CSS. Elle invite les membres à en prendre connaissance sur le site de L'APL.

e) Concours de photos

Martine Provost invite les membres à acheminer, d'ici le 15 février, leurs œuvres visuelles pour habiller « *L'outil de travail quotidien* ».

f) Rabais aux membres

Martine Provost précise l'endroit sur le site de L'APL où la liste des commerces offrant des rabais aux détenteurs de la carte de membre est disponible. Elle énumère ces commerces.

8 QUESTIONS DIVERSES

- a) Une personne enseignante demande des informations sur la mesure 15029 qui s'adresse au premier cycle du primaire. Elle demande plus spécifiquement si les sommes devraient être disponibles dans les écoles.

Martine Provost donne quelques informations sur cette mesure et s'engage à questionner le Centre de services scolaires.

- b) Une personne enseignante souhaite savoir si les personnes non légalement qualifiées peuvent s'occuper des examens ministériels.

Kim D'Amour répond que toute personne possédant un contrat, qu'elle soit légalement qualifiée (LQ) ou non légalement qualifiée (NLQ), assume la responsabilité de l'ensemble de la tâche. Elle précise que ces personnes sont habituellement accompagnées par les personnes conseillères pédagogiques.

- c) Une personne enseignante s'informe sur l'existence d'un temps minimal devant être alloué à la Formation et éveil au préscolaire.

Martine Provosts répond que ce temps est rarement inférieur à 1 300 minutes à notre CSS selon les tâches reçues, mais précise qu'il n'existe aucun temps minimal.

9. NOUVELLES DE MON MILIEU

Aucun membre n'est intervenu au micro pour ce point.

À 20 H 18 MIN, L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST UNANIMEMENT LEVÉE.
